

Guide pour la déclaration de revenus de 2021 Fonds mutuels CIBC



Renseignements sur :

- Documents fiscaux que vous pourriez recevoir
- Feuilles T3/Relevé 16 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)
- Feuillet T5008 – État des opérations sur titres/Relevé 18 – Transactions de titres
- Cotitulaires de compte

À l'intention des particuliers résidant au Canada

Votre guide pour la déclaration de revenus 2021

Cette brochure résume les renseignements fiscaux que vous pourriez recevoir à l'égard de vos comptes non enregistrés de Fonds mutuels CIBC, de la famille des Portefeuilles sous gestion CIBC ou du Service de repositionnement de portefeuille CIBC^{MD}. Nous espérons que cette brochure vous aidera à préparer votre déclaration de revenus de 2021.

Documents fiscaux que vous pourriez recevoir

Si vous détenez un compte non enregistré, vous pourriez recevoir deux types de documents fiscaux à utiliser pour remplir votre déclaration de revenus 2021 :

- T3 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)
- Feuillet T5008 – État des opérations sur titres

En outre, les résidents du Québec pourraient recevoir les documents suivants :

- Relevé 16 – Revenus de fiducie
- Relevé 18 – Transactions de titres

Étant donné que les revenus provenant d'un compte enregistré (REER et FERR, par exemple) ne sont généralement pas imposables, vous ne recevrez aucun de ces documents pour un tel compte. Vous pourriez toutefois recevoir des reçus de cotisation ou des bordereaux de retrait applicables à un tel compte, le cas échéant.

Feuilles T3/Relevé 16 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)

- Les feuilles T3/Relevé 16 font état de divers types de revenus qui vous ont été distribués par les fonds et qui sont précisés dans différentes cases (p. ex., gains en capital, dividendes admissibles, intérêts non admissibles, revenu étranger non tiré d'une entreprise, etc.).
- Les renseignements sur les gains en capital indiqués sur les feuilles T3/Relevé 16 résultent de la **vente de titres dans un fonds**.
- Les données indiquées au-dessus des feuilles T3/Relevé 16 résument les revenus par fonds. Le total de chaque colonne du sommaire correspond aux totaux indiqués dans les cases des feuilles T3/Relevé 16.

- Tout montant entré à la case 42 du T3 ou à la case M du Relevé 16 représente le remboursement du capital d'un fonds commun de placement pouvant se traduire par une baisse du coût moyen. Les remboursements de capital doivent être pris en compte dans le calcul du coût de base rajusté de votre placement, ce qui aura une incidence sur le calcul des gains ou pertes au moment de la vente du placement. Le prix rajusté des parts de tout fonds ou fonds communs générant des remboursements de capital a été recalculé sur votre état de disposition ci-joint.
- Dans le cas des comptes détenant des parts du Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et des Portefeuilles sous gestion en dollars US CIBC, aux fins de l'impôt canadien sur le revenu, toutes les opérations doivent être déclarées en dollars canadiens. Par conséquent, votre T3/Relevé 16 a été émis en dollars canadiens.
- Vous devez utiliser votre relevé T3 pour remplir l'Annexe 4, État des revenus de placement, et l'Annexe 3, Gains (pertes) en capital, de votre déclaration de revenus fédérale. Le Relevé 16 est utilisé pour les déclarations de revenus au Québec, le cas échéant.

Feuille T5008/Relevé 18

- Si vous avez effectué des opérations de disposition au cours de l'année, votre trousse d'impôt comprend un feuillet T5008/Relevé 18, État des opérations sur titres. Celui-ci présente des renseignements sur les parts vendues, rachetées ou arrivées à échéance durant l'année d'imposition 2021. Le feuillet T5008/Relevé 18 peut être utile pour calculer les gains et les pertes en capital aux fins de l'impôt. Pour votre commodité, le coût ou la valeur comptable des parts figure à la case 20 du feuillet T5008/Relevé 18.
- Comme le feuillet T5008/Relevé 18 comprend désormais le coût ou la valeur comptable des parts, nous ne transmettrons plus le relevé d'impôt correspondant du client.
- **Remarque : Le coût ou la valeur comptable indiqué à la case 20 du feuillet T5008/Relevé 18 tient compte des renseignements qui se trouvent actuellement dans notre système. Toutefois, vous devrez peut-être apporter des ajustements supplémentaires au prix de base rajusté (PBR) lors du calcul et de la déclaration de vos gains ou pertes aux fins de l'impôt. Si vous utilisez des feuilles électroniques à partir de votre compte en ligne de l'Agence du revenu du Canada/Revenu Québec, vous devrez peut-être ajuster manuellement le PBR dans l'annexe applicable de votre déclaration de revenus. La déclaration du feuillet T5008/Relevé 18 ne reflète que les opérations de disposition de dollar entier.**

- Une attention particulière doit être accordée aux situations qui, si elles s'appliquent à vous, peuvent avoir une incidence sur le PBR de vos parts (conformément aux règles détaillées dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada). Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, la liste ci-dessous comporte des exemples de scénarios où la case 20 du feuillet T5008/Relevé 18 pourrait ne pas indiquer le bon PBR :
 - Lorsque vous détenez des parts identiques d'un fonds dans plus d'un compte non enregistré;
 - Lorsque vous avez déjà subi des pertes assujetties à la réglementation sur les pertes apparentes;
 - Lorsque vous avez fait des choix fiscaux spéciaux ou effectué certaines opérations de transfert (y compris les transferts à un conjoint ou les transferts de succession ou de fiducie), ou étiez assujetti à certaines règles de disposition réputée à l'égard de vos parts.

Veillez consulter votre conseiller fiscal; il pourra vous aider à calculer le PBR de vos parts pour déterminer vos gains et pertes en capital aux fins de l'impôt.

Compte détenu conjointement

- Pour chaque compte non enregistré détenu conjointement, le numéro d'assurance sociale d'un seul titulaire du compte figure sur le feuillet T3/Relevé 16. Le compte détenu conjointement est identifié par le chiffre « 2 » dans le code du bénéficiaire du feuillet T3 et par le chiffre « 2 » (si le compte commun est détenu avec un conjoint) ou « 7 » (si le compte commun est détenu avec une personne autre qu'un conjoint) dans la case Type du Relevé 16.
- Si les revenus doivent être répartis entre les deux cotitulaires de compte, vous devez indiquer le nom et le numéro d'assurance sociale de l'autre cotitulaire sur la copie du feuillet soumise avec votre déclaration de revenus ainsi que le pourcentage des revenus qui lui est attribué (p. ex., 50 % au cotitulaire Jean Tremblay, NAS 123 456 789).
- Généralement, les revenus sont répartis entre les cotitulaires en fonction des cotisations versées par chaque titulaire dans le compte.

Dates cibles d'envoi des documents fiscaux

Comptes non enregistrés

- T3 et Relevé 16 - État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions) : **Dernière semaine de février 2022**
- Relevé d'impôt du client, feuillet T5008 - État des opérations sur titres et Relevé 18 - Transactions de titres : **Dernière semaine de février 2022**

Comptes enregistrés

- Reçus consolidés de cotisations REER versées du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021 : **Fin de janvier 2022**
- Reçus de cotisations REER versées au cours des 60 premiers jours de l'année civile courante: **Hebdomadaire commençant de février 2022 jusqu'à la première semaine de mars 2022**
- Pour les retraits de REER et de FERR : T4RSP, T4RIF et Relevé 2 : **Troisième semaine de février 2022**
- Pour certaines opérations de REEE : T4A et Relevé 1 : **Troisième semaine de février 2022**
- NR4 (pertinent tant pour les comptes enregistrés que les comptes non enregistrés) : **Troisième semaine de février 2022**

Si vous avez des questions au sujet des documents fiscaux veuillez communiquer avec votre conseiller CIBC ou composez le **1 800 465-3863**.